

LA Petite Tunisie

Journal Républicain Socialiste

ABONNEMENTS :

| | Un an | Six mois |
|---|----------------|----------|
| Tunisie, Constantine et Tripolitaine..... | 10 fr. — 6 fr. | |
| France et Algérie..... | 12 » — 7 » | |
| Etranger..... | 15 » — 8 » | |

PAYABLES D'AVANCE

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste

Rédacteur en chef : Em. LACROIX

RÉDACTION & ADMINISTRATION :

MARSEILLE. — 3, Rue Chevalier-Figze, 3. — MARSEILLE

TUNIS. — 2, Rue d'Italie et Hannon. — TUNIS

INSERTIONS :

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En écho, 2 fr. la ligne. — Chronique locale, 1 fr. 50 la ligne. — Faits divers, 1 fr. la ligne. — Réclames en troisième page, 0 fr. 80 la ligne. — Annonces diverses en 4^{me} page, 0 fr. 40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

Les annonces sont reçues à Marseille, chez M. ALLARD, 4, rue du Beausset et dans toutes les grandes agences ; à Tunis et Marseille, aux bureaux du journal.

Magistrature de Gouvernement

Magistrature DE GOUVERNEMENT

On sait qu'à Tunis fleurit la plus vilaine espèce de magistrats de gouvernement que l'on puisse rêver dans la personne de quelques-uns de ses membres... les plus tarés, qui se cramponnent d'autant plus à leurs sièges, grassement rétribués, qu'aucun tribunal ni aucune Cour d'appel de la métropole ne veulent subir leur contact.

Dans un discours célèbre qui fit quelque bruit et « estomaca » le résident d'alors, le président Fabry en fit la déclaration formelle... aussi se fit-il relever comme il convenait du péché de flagornerie par M. Millet qui lui garda longtemps rancune de cette insigne maladresse...

... Ce qui n'empêcha pas plus tard le même Millet d'avoir recours aux bons offices de ces mêmes magistrats et d'être tout heureux de les trouver domestiqués à point pour assouvir sa vengeance à l'égard de journalistes indépendants.

Si nous rappelons ce passé, ce n'est pas pour jeter un peu plus de discrédit sur les magistrats en question, mais parce que dans une affaire d'une certaine importance bientôt soumise à leur examen, nous allons les voir à l'œuvre, voir de quel côté ils feront pencher leur balance et s'ils feront triompher le droit et la justice contre la bande d'accapareurs qui a jeté son dévolu sur les millions enfouis dans l'henchir de Kalaa-Djerda.

On dit couramment à Tunis, que le résident général a jeté son chapeau à plumes dans le plateau des spoliateurs et que ceux-ci auront, coûte que coûte, les gisements de phosphates.

Voyez un peu si nous avons le caractère mal fait. Nous ne croyons pas un traitre mot de ces racontars et sommes plus que jamais persuadés que M. Pichon qui doit avoir les oreilles rabattues de cette affaire, laissera la justice suivre son cours sans pression aucune de sa part.

Car, en l'espèce, aussi bons magistrats de gouvernement qu'ils puissent être, nos juges ne peuvent oublier que si M. Bellot dans un but que l'on devine, n'a jamais critiqué les actes de M. Pichon, il ne s'est pas gêné de faire attaquer dans son *Promeneur* avec la dernière violence par la plume et par la caricature, en des des-

sins d'une grotesque achevé, le ministère Combes et son président en particulier sans oublier M. Delcassé, chef hiérarchique de M. Pichon.

Ce n'est que devant les protestations indignées de la *Petite Tunisie* que M. Bellot ayant compris la gaffe commise, s'est décidé à supprimer du *Promeneur* ces clichés ineptes qu'il s'empressa de repasser à sa succursale du *Petit Français* pour n'en pas perdre le profit.

Entre les quatre cents dévolutaires du habous de Kalaa-Djerda qui n'ont jamais ni vendu, ni cédé, ni concédé à personne leurs gisements de phosphates et ceux qui projettent de les leur enlever, il y a place pour un grand débat d'essais et dans ce but que M. Lacroix, leur mandataire va déposer une plainte entre les mains de M. le Procureur de la République de Tunis.

Jean-sans-Peur.

Décidément, il faut avoir quelque chose de détraqué dans la caboche, pour faire octroyer la légion d'honneur à M. Cesare Fabbri, rédacteur en chef de « l'Union ».

Comment ! cet adversaire de tous les jours, de tous les instants, inscrit au grand livre de la légion d'honneur !

C'est de l'aberration mentale. M. Fabbri est de ceux qui ne désarment pas et le fait accompli ne compte pas pour lui.

On a voulu l'amadouer en lui accrochant le ruban rouge à la boutonnière, on s'est fourré complètement le doigt dans l'œil, que l'on nous passe l'expression. C'est l'être visqueux qui glisse dans les mains, c'est le gallophobe qui espère toujours et compte sur le hasard pour voir son pays, prendre la place que nous occupons en Tunisie.

On aurait dû, vis-à-vis de lui, employer tous les moyens pour le réduire à l'impuissance ; on a cru plus habile de le prendre par les bonnes manières, c'est un serpent que l'on réchauffe et ses articles — nouveau genre — ne nous trompent pas.

L'ennemi est terrassé, mais non vaincu. On lui a attaché le ruban rouge de notre grand ordre national, on a commis une insigne bêtise.

NOS ÉCHOS

Pendant près d'un mois, la **PETITE TUNISIE** a cessé son apparition, qui reprend régulièrement à partir d'aujourd'hui.

La grève des officiers de marine fut pour beaucoup dans la cessation momentanée de notre publication ; notre journal était à ce moment imprimé à Marseille, pour éviter les tracasseries et les pour-suites que n'eussent pas manqué de nous susciter nos adversaires de gouvernement, si le journal s'imprimait en Tunisie.

Nous nous sommes décidé à ne pas nous départir du principe qui nous a incité à faire paraître la **PETITE TUNISIE** ailleurs qu'à Tunis. Mais pour suivre l'actualité d'aussi près que possible — chose très malaisée avec l'impression à Marseille

— notre feuille sera à partir du présent numéro, composée et tirée à Bône dans son imprimerie spéciale.

L'an dernier, M. le Procureur de la République adressait à M. Moses M... un billet de logement gratuit d'une durée de deux mois, dans le très peu confortable hôtel de la rue de l'Eglise, pour une banqueroute dite simple.

Celui-ci se fit un peu tirer l'oreille, mais finalement dut accepter l'invitation sous menace d'une prise de corps... et gravit tristement le chemin du calvaire !

Il coulait des heures d'ennui dans le home peu récréatif, lorsque l'amnistie ayant été votée par la Chambre des députés, la porte s'ouvrit à deux battants, venant abréger sa villégiature... forcée.

Mais depuis, l'amnistie a exclu la Tunisie et M. Moses M... continue à jouir des bénéfices de celle-ci. Si elle n'est pas applicable aux Français, elle ne peut pas l'être aux étrangers.

Nous demandons, en conséquence, que M. Moses M... soit invité à quitter la rue de l'Eglise

L'an dernier, nous avons reçu plusieurs plaintes contre l'exploitation des jeux au Casino d'Hammam-el-Lif, mais n'ayant pu les contrôler, nous ne nous en sommes pas fait l'écho.

Il ne faudrait cependant pas que les tenanciers prissent notre silence pour un acquiescement à leurs ténébreux et louche exploits, nous ne sommes pas du tout disposés à les laisser trafiquer en paix et les prévenons que nous saurons faire tout notre devoir le cas échéant, le décret sur les jeux en mains.

Nous avons lu, avec un grand intérêt, l'article de M. Pierre Baudin, ancien ministre, publié dans le *Journal*.

Nous nous associons pleinement aux conclusions de l'auteur.

La Tunisie en a assez d'être placée sous l'autorité d'un ministère, ce lui des affaires étrangères, peu apte à diriger une colonie et dont tous les spécimens qu'il nous gratifia pour la gouverner n'ont qu'une idée très vague du mot République au sens où nous la comprenons et des connaissances nulles en fait de colonisation.

On fait courir le bruit que M. le baron d'Anthouard de Wasservas va nous quitter pour aller occuper une haute situation au Maroc.

Nous n'avons qu'une seule crainte, c'est que la nouvelle ne soit pas exacte.

Le délégué à la résidence générale est une plaie pour la Tunisie et son départ sera salué, par le pays comme une délivrance.

M. Pichon, délivré de la tutelle de ce rejeton de vieille noblesse de portière, peut encore, dit-on, faire quelque chose de bon pour la Tunisie. Malheureusement le pays n'a plus grande confiance en son résident, ses actes ne correspondent pas à ses paroles, il vaudrait mieux qu'il s'en aille dans une ambassade, car le stock de palmes, poireaux et autres ordres finit par s'épuiser et n'ayant plus rien à donner — que les phosphates de Kalaa-Djerda avec son tronçon de chemin de fer — nous doutons fort que le pays apprécie comme il convient ce cadeau.

Mardi dernier, a été célébré, à Bône, au milieu d'une affluence énorme d'amis, le mariage de notre concitoyen M. G. Houette avec la toute charmante Mlle Marguerite Reynier, de cette ville, ravissante en une superbe toilette de satin blanc.

A cette occasion, de nombreux tunisiens s'étaient rendus dans la coquette cité bônoise, parmi lesquels nous avons reconnu le frère du marié et Madame Houette, née Girou, Mlle Girou, M. Curtelin, administrateur délégué de la *Dépêche Tunisienne* et sa famille, etc., etc.

Quatre jeunes et gracieuses jeunes filles, Mesdemoiselles Curtelin, Girou et Lafont,

assistaient la jeune épouse en qualité de demoiselle d'honneur.

Après la cérémonie du mariage et une promenade sur la belle Corniche, les mariés et leurs invités se sont rendus à la *Brise de Mer* où les attendait un repas des mieux compris, comme sait en confectionner M. Capion, le propriétaire de cet établissement.

Nous prions les nouveaux mariés d'agréer les vœux que nous formons pour leur bonheur.

Le *quorum* ne pouvant plus être atteint pour siéger valablement la Chambre de commerce, d'un trait de plume, vient d'abaïsser à cinq au lieu de sept, le nombre des membres nécessaires pour la validité des séances !! Quelle assiduité, mes colons !

Trêve de commentaires !

Nous enregistrons avec plaisir la nomination de M. Peaudecrès, procureur de la République à Mant-s-la Jolie comme procureur de la République à Troyes, chef-lieu du département de l'Aube.

Nous adressons nos félicitations à M. Herbeaux qui fut procureur de la République à Tunis, il y a une quinzaine d'années, vient d'être nommé conseiller à la cour de cassation.

Son successeur est encore président du tribunal de Tunis !

Il y a déjà longtemps que nous avons élevé la voix pour reprocher au gouvernement de Millet d'avoir, par un trait de plume, rendu les juifs tunisiens justiciables des tribunaux indigènes.

Nous voyons, avec plaisir, plusieurs journaux tunisiens reprendre la question et demander qu'on accorde aux juifs indigènes qui le demanderont d'être justiciables de nos tribunaux sans pour cela les exonérer de la medjba que tout sujet tunisien doit à l'Etat.

Devant l'unanimité des réclamations nul doute que le gouvernement ne prenne en considération aussi légitime demande.

Le plan de notre feuille est arrêté et on peut déjà se rendre compte de la physionomie qu'elle aura dans l'avenir.

Un journal Tunisien.

Et plus loin.

INAUGURATION DE L'ÉGLISE DE GHARDI-MAOU. — Hier, dimanche, a eu l'inauguration de notre église, construite au centre du village et dont la façade donne sur la place de la gare. Ce monument coquet vient d'être presque terminé, il ne reste plus qu'à l'embellir ; notre curé a profité de cette circonstance pour la faire coïncider avec les fêtes de la première communion ; aussi, grande affluence aux offices : parents, enfants, amis des familles se faisaient un devoir d'y assister.

Nous ne passerons pas sous silence l'abnégation et le dévouement dont a fait preuve M. l'abbé Degoul, notre curé ; bien que la critique ne lui ait pas manqué, il a pu arriver à faire édifier ce monument au moyen de quêtes et de divers dons faits par les administrations et les particuliers ; souvent il a été rebuté grossièrement dans ses quêtes ; mais rien ne l'a découragé et il a persisté ; aujourd'hui ce curé, fils de colon algérien, a la satisfaction d'avoir doté Ghardimaou d'une église et d'un presbytère, que beaucoup de centres tunisiens ou algériens bien plus importants ne possèdent. Au nom de la majeure partie des habitants de Ghardimaou, nous lui exprimons notre plus sincère gratitude, ainsi qu'aux généreux donateurs.

A nos confrères

Nous remercions bien sincèrement, au nom des quatre cents indigènes propriétaires des ri-

ches importants gisements de phosphates de Kaala-Djerda, les confrères qui nous prêtent un concours aussi précieux qu'utile pour dénoncer la spoliation sans nom que l'on voudrait commettre à leur égard.

Nous les remercions surtout de réserver aux épîtres de M. Bellot, les honneurs qu'elles méritent et qui n'ont pas le don de nous atteindre.

Dès aujourd'hui, nous sommes décidés à employer les grands moyens et c'est la justice criminelle que nous allons saisir pour faire examiner les contrats que l'on procédera pour s'emparer des richesses enlevées à plus de trois cents millions.

UN GASPILLAGE INQUALIFIABLE

Nous avons ouï-dire depuis quelque temps, que le gouvernement du protectorat s'appretait à construire de ses deniers l'embranchement particulier qui doit relier les gisements de phosphates de Kaala-Djerda à la ligne de Tunis à Kalaat-es-Senam, mais nous n'avions pas voulu ajouter foi à un bruit aussi insensé.

Il nous a bien fallu nous rendre à l'évidence, lors de la lecture du compte-rendu de la séance du 26 mai, de la Conférence consultative.

M. le Directeur des Travaux publics a dit textuellement :

« Pour pouvoir entreprendre la seconde ligne du réseau de 1902, c'est-à-dire la ligne de pénétration de Kairouan-Sbiba, il était donc indispensable de libérer sur les disponibilités du budget de la Tunisie, une somme suffisante pour faire face au nouvel emprunt. Ce résultat pourra être obtenu par l'augmentation du produit net de la ligne du Pont du Fahs à Kalaat-es-Senam qui résultera de la mise en exploitation du gisement de Kaala-Djerda.

« A la suite des observations des dévolutaires de ce havous, les amodiataires de Kaala-Djerda ont demandé au gouvernement tunisien de construire et d'exploiter un embranchement les reliant à la ligne de Pont du Fahs, s'engageant..... »

La construction de l'embranchement coûterait 1.300.000 francs environ, qui seront prélevés sur les fonds des excédents disponibles.

L'exploitation serait effectuée par la Cie du B.-G. Elle laisserait à l'Etat un bénéfice suffisant pour assurer en peu de temps le service du capital engagé dans l'opération et pour laisser un boni d'une certaine importance..... »

La suite n'est qu'un atrape-nigauds, destiné à faire avaler la pilule de 1.300 000 francs.

Et parmi les quarante pantins composant la Conférence consultative, il ne s'est pas trouvé un seul homme pour dire au gouvernement : « Mais où irons-nous, si vous entrez dans la voie de créer des embranchements particuliers à toutes les exploitations qui surgissent en Tunisie ! »

Car, si demain, M. X... ou M. Y... demande pareille faveur, nous ne voyons pas bien quelle raison pourra donner, le gouvernement pour opposer un refus.

En admettant que les phosphates fussent bien la propriété de M. Bellot, — ce qui n'est pas et nous avons protesté énergiquement auprès de M. le Directeur général des travaux publics sur les termes employés dans sa note — le gouvernement n'a pas le droit de disposer des deniers publics pour construire des embranchements particuliers et surtout lorsqu'il y a derrière les spoliateurs de phosphates, des étrangers.

Nous n'aurions pas protesté si le gouvernement était venu dire qu'il allait construire immédiatement le raccordement du Kouif à la ligne de Kalaat-es-Senam, mais ce n'est certainement pas dans sa pensée. La raison, nous le répétons, n'a été mise en avant que pour faire passer sans douleur la couleur.

C'est un gaspillage sans nom que l'on projette et il faut aller en Tunisie pour voir galvauder ainsi les deniers publics.

Car, de toute façon, les exploitants des phosphates de Kaala-Djerda, quel qu'ils soient, seront bien obligés de les transporter en un point quelconque de la ligne de Kalaat-es-Senam, alors pourquoi prendre un mil-

lion trois cent mille francs dans les caisses du Trésor pour construire cet embranchement ?

C'est un cadeau royal que l'on veut faire à un particulier, mais la Tunisie, malgré les trésors qu'elle recèle, n'est pas assez riche pour se payer le luxe de pareille prodigalité.

Nous espérons fermement que ce gaspillage ne s'accomplira pas.

La question d'une Cour d'appel à Constantine est enterrée, dit le journal de M. Bellot. Les justiciables de l'Est Algérien et de la Tunisie seront toujours obligés de voyager ; les uns, quatre jours ; les autres, plus d'une semaine, pour aller demander justice à Alger.

S'il faut aller demander justice à Alger, c'est donc qu'on n'en trouve aucune à Tunis ?

Nous n'avons jamais dit autre chose. Mais l'aveu venant de M. Bellot qui se vante d'avoir le tribunal dans sa manche est bon à retenir.

Et l'on parle de doter la Tunisie d'une Cour d'appel !

Pauvre de nous, nous serions vite sur la paille comme les dévolutaires de Kaala-Djerda.

PHOSPHATES-JOURNAL

Nous ne sommes certes pas animés du désir intense de faire de la réclame à autrui, à plus forte raison si autrui est un confrère, et, qui pis est, un ennemi politique, un adversaire d'opinion.

Malgré cela, force nous est presque de consacrer quelques lignes à *Phosphates-Journal*, comme un confrère à honneur et spirituellement dénommé la *Tunisie Française* quotidienne, dont le lancement longtemps chauffé à braise, fut loin d'être un *great event* tunisois, comme ses parrains l'espéraient.

Phosphates-journal, *Bellot-journal*, ce n'est, en effet, pas autre chose ; le *Promeneur* pérorait, Octave n'était pas à la hauteur, les lecteurs fuyaient et les annonceurs, cette manne vivifiante, faisaient défaut.

Et pourtant l'instant était critique. M. Bellot, dont les deux oreilles s'enfonçaient dans le duvet de la tranquillité, subissait un désagréable réveil, par la reprise relen-

Les divulgations que nous avons faites coup sur coup sur l'inanité des croix du groupe Bellot-Peloni sur Kaala-Djerda, y sémèrent l'affolement.

Il fallait un organe d'envergure, de format grandiose, avec une séquelle de noms tapageurs sur la façade.

M. Bellot, né Normand, trouva à l'ardu problème une solution élégante autant que géniale, qui lui permettait, tout en augmentant la surface lisible de sa feuille d'augmenter également ses petits bénéfices très licites.

Il se débarrassait d'un *Promeneur* devenu vieillot et rachitique, l'échangeait contre une *Tunisie Française*, nouvelle édition, douée d'une vitalité de feu de brandons, et faisait, en même temps, une opération commerciale de tout premier ordre.

Et voilà pourquoi, amis Tunisois, vous vîtes éclore, un chaud matin, à l'ardent soleil africain, un canard d'espèce toute nouvelle, un canard-métis, un canard créole, couvé à la diable, d'allures bizarres.

La nouvelle feuille, procédant selon une tactique surannée et démodée, exhibant en bonne place une étiquette à tout démocrate de race, se dit républicaine, et notoirement, ne peut l'être.

Son directeur, le colon féodal bien connu, dont le nom s'étale en manchette, suffirait à démontrer que la *Gueuse* n'aura pas de pire adversaire que le nouvel organe.

Ajoutez à cela une incohérence qu'exécuse sans doute un peu la hâte avec laquelle le nouvel organe fut conçu.

Contemplez ce surprenant amalgame des noms les plus inconciliables ; étonnez-vous de cet agrégat phénoménal de personnalités aux opinions si diverses, si antipodiques ; relisez la *Dépêche* et la *Tunisie Française* de ces cinq dernières années, et tâchez d'expliquer par quel miracle d'essence divine l'opinion de M. H. T..., par exemple, se trouve être identique à celle de M. V. de C..., qui, aux jours d'antan, fut pis que dur à l'égard de son nouveau rédacteur en chef.

Mais, rien ne doit plus nous surprendre là où ils s'agit de phosphates ; pour garder Kaala-Djerda, M. Bellot, n'a pas hésité à faire appel à tous les concours, fut-ce aux plus disparates ; tout comme, aux plus mauvais jours de notre histoire, un chef d'Etat a recours à tous les tons de la gamme politique pour faire des ministères dits de concentration, réputés pour leur durée éphémère.

Loin de nous d'ailleurs la moindre idée de comparaison entre l'âge de ces ministères et le succès de notre nouveau confrère, qui nous paraît doué pour une vie mathusalemesque, prospère et exempte de tracass.

Pourquoi aurions-nous la noirceur d'âme de faire des vœux au dieu des hobereaux, pour que sa chute soit prochaine ; n'y a-t-il pas du plaisir à trouver avec qui rompre une lance ?

A la *Tunisie Française*, nous a répondu

notre astrologue habituel que nous étions allé consulter, tout marchera comme sur des pneus buteurs d'obstacles ; l'accord y régnera aussi parfait que dans le concert européen ; les pires adversaires de jadis, unis par les besoins du jour, y contribueront à saper de leur mieux, le prestige républicain, qui ne s'en portera que mieux, pareil à ces hercules que la lutte fortifie et aguerrit.

W...

UNE VICTOIRE!

LES LOTERIES EN TUNISIE

Quelque répugnance que nous ayons de nous décerner des palmes à toute occasion, nous devons enregistrer le succès qu'ont eu les réclamations que nous n'avons cessé de faire sur l'envahissement de la Tunisie par les loteries étrangères.

Ce n'étaient, jusqu'en ces derniers temps encore, que prospectus lancés à profusion, réclames monstres aux quatre coins de la Tunisie ; certains, soi-disant de banque, d'Allemagne ou d'Autriche, y faisaient d'alléchantes promesses, de mirobolants boniments ; suivant ces charlatanesques avis, vingt sous suffisaient à vous faire distinguer par la fortune, lorsque ce n'était pas cinq ou six francs, et plus.

Et les bons gogos y allaient généralement sans hésiter de leurs pièces blanches en échange desquelles ils recevaient tickets numérotés, destinés à gagner les lots les plus dorés, aux prochaines calendes helléniques.

Devant cet état de choses nous ne laissons pas une occasion d'appeler l'attention du parquet et des autorités compétentes sur ce vol déguisé et quotidien. Nous fûmes, même, à un certain moment, dans l'obligation de refuser net les offres d'insertion que nous faisaient les lanceurs de ces loteries ; notre acceptation nous eût, en effet, fermé la bouche et empêcher de continuer nos protestations contre ces filouteries.

Enfin, le gouvernement finit par se rendre à l'évidence, et vint de prendre un décret dont nous ne tenions sans la moindre réserve, et qui interdit complètement sur tout le territoire de la Régence, tous genres de loteries et jeux de hasard, ainsi que toute publicité faite à ces appels aux fonds du public, sous promesses de gains impossibles.

Nous en avons donc fini avec ces loteries royales, impériales et autres, qui drainaient par piécettes, des sommes immenses ; finies, aussi ces compagnies de coupons gratuits et de timbres-primés que nous ne vîmes jamais d'un bon œil, que nous fûmes les seuls à combattre et à tolérer ensuite, devant l'apathie de tous nos confrères à nous seconder dans notre tâche.

Le 19 juin dans toutes les villes de France et des Colonies Françaises on célébrera la fête de l'École Laïque.

Partout on se prépare à donner à cette fête démocratique le plus grand éclat possible.

Le personnel enseignant, l'autorité académique, les pères de famille, les groupements amicaux, les amis de l'école et en général tous les vrais républicains prendront part à cette belle manifestation.

Choses de Turquie LES MUTILÉS

Au vingtième siècle dans une des plus belles villes de l'Europe, sur les rives enchanteuses du plus beau canal du monde, dans un pays qui fut constitutionnel pendant quelque temps ; il existe des compagnies numérotées, officiellement reconnues, d'hommes dont le mérite consiste à avoir supporté en tout ou en partie la fameuse opération que chacun sait.

Ces *alteses*, mènent par leurs intrigues la Turquie au hasard de leurs caprices. Sous des noms typiques : *frisson*, *pensée*, *tulipe*, etc., ils ont pour hautes fonctions : les uns, la garde, l'instruction des femmes du Palais ; les autres la garde des mignons muets, pages ultra-favoris d'Abdul Hamid II ; les autres

sont « professeurs de lascivité », d'autres sont porteurs de costumes de bain, d'autres porteurs d'aiguïères ; d'autres chargés de la surveillance du lit impérial pendant la nuit ; et, chose inouïe, d'autres encore ont la garde des excréments impériaux. Si certains incrédules se récrient, je les prie de consulter l'annuaire impérial ottoman ; ils verront en toutes lettres, sous le couvert ronflant de sérénissime, l'individu chargé en chef de cette fonction qui consiste à analyser et à soumettre à quelques expériences devinatoires les matières fécales de l'Auguste *Padischah*.

Chacun de ces monstres possède, comme d'ironie, un harem et parfois trente concubines, esclaves offertes par le Sultan doivent chercher à plaire à ces incomplets. Aigris par leur infirmité terribles et hâieux par les passions qui résultent de leurs fonctions ils conçoivent une haine implacable contre tout ce qui est normal dans la nature.

J'ai connu un de ces malheureux, secrétaire-adjoint d'un vilayet qui, amoureux fou de sa femme légitime, et désespéré de la fatalité de son état, se roulait dans les mosquées en convulsionnaire, demandant à Dieu eu suppliques ardentes, des larmes sincères plein les yeux, le don de la puissance.

Ce sont ces individus qui dictent des ordres aux ministres, c'est à ces demi-hommes que les tribunaux adressent les suprêmes appels : c'est encore à eux qu'Abdul-Hamid remet l'éducation des rejetons de la dynastie. Des hommes d'état honnêtes et capables sont obligés de ramper aux pieds de ces neutres pour demander la sanction d'un *iradé*. Ce sont ces agents de prostitution qui créent et renversent les ministères, discutent les correspondances diplomatiques et suggèrent les lois. Vendus, tantôt au cabinet d'Autriche, tantôt au cabinet de Russie, au plus offrant des enchérisseurs ils livrent tout pour quelques écus à ceux qui nous ont voué à la mort : Plan de mobilisation, état de l'armée et de la marine, combinaisons politiques, secrets financiers, tout y passe.

Un de ces dénatureurs sorte de chimère vivante qui terrorise par sa cruauté les filles du harem à étrangler de ses propres mains, il y a quelque temps, huit circassiennes pour le crime d'avoir ri dans une orgie de la pose grotesque du *Padischah* : jeunes, à peine âgées de 15 ans, au teint d'albatre, aux contours académiques, la calotte cranément posée sur l'oreille, de belles tresses de cheveux couleur d'ébène ou d'or sur les épaules, sveltes comme des syrènes, ayant fait leur apprentissage du baiser dans l'idéal d'être dévolues au lion — nom qu'on donne à Abdul-Hamid dans le monde orgiaque du palais — lorsqu'elles virent s'approcher le vieux satyre grotesque, la face tremblotante, acconré d'un costume de bain, grimaçant et trébuchant, elles ne purent, les malheureuses, malgré toutes les recommandations, toutes les leçons apprises, étouffer un éclat de rire unanime qui sonna comme un tocsin dans les oreilles du monstre couronné.

Deux heures après, le canot à vapeur impérial jetait dans le bosphore huit sacs hermétiquement cousus, renfermant huit gracieux cadavres ; un nouveau forfait venait de s'ajouter à la longue liste de notre martyrologe.

Si, au moins, on tenait ces mutilés enfermés dans le Palais ! Mais non, violents, brutes ignobles aux faces glabres, chez qui les sens en ébullition constante ne voient plus mouvoir autour d'eux que chair à plaisir, outils à joie et se croyant toujours au lupanar impérial, ils vont jusqu'à se livrer dans les rues à des insultes et des outrages sur des enfants qu'ils rencontrent.

M'étant trouvé chez un de ces bandits, près duquel mon père m'avait amené faire les flagonneries en usage pendant les fêtes du Bairam, après le café, le sirop, les cigarettes et les baisements de main, lorsque nous eûmes quittés cette somptueuse demeure, curieux de connaître les fonctions de cette Altesse devant laquelle j'ai rampé près d'un quart d'heure, devinez ma stupéfaction quand mon père m'apprit que ce personnage avait exclusivement la haute charge d'épiler les pensionnaires des deux sexes du sérail.

Mon père lui était redevable de sa situation et il promettait de faire la mienne.

J. FEHMI.

242, Rue de Vaugirard, Paris.

Spectacles et Concerts

Casino de Rades-Place

Mlle HENRIETTE ERNOIETI, dans ses vieilles chansons. — M. SANTOR, comique-grime excentrique. — HUGUETTE DEBEARD, diction. — Mlle YVONETTE, Espagnole. — Mlle NINETTE MAGUIR, diction.

Samedi, 11 juin 1904, nouveaux débuts. Tous les jours, de 4 à 6 heures, répétition. Apéritif-Concert.

Tramways à tous les trains. — Consommations de premier choix et de marques. Restaurant. Un chef de bonne renommée est attaché à l'établissement. — Etablissement de bains. Location de costumes.

Un service de voitures est assuré. — Départ de Rades-Place pour Tunis, tous les soirs, à 11 heures et demie. Prix : UN franc.

L'Etablissement se recommande par sa bonne tenue et son confortable. Service irréprochable.

Chambres meublées pour saison.

CASINO MUNICIPAL de Tunis

Le Casino de Tunis peut rivaliser avec les plus beaux établissements du même genre de France.

Il comprend : un Théâtre, qui est un véritable bijou, ou, pendant six mois, du 15 novembre au 15 mai, d'excellentes représentations d'opéra-comique, d'opérette et de comédie sont données les mardi, jeudi, samedi, dimanche; un magnifique Jardin d'hiver pouvant contenir 2.000 personnes où de grands concerts vocaux et instrumentaux sont donnés les lundi, mercredi et vendredi; un Cercle pour les Etrangers, installé dans des locaux splendides; un grand Cercle international, dont de même les locaux sont aussi beaux que ceux des plus grands Cercles de Paris; un vaste hall servant au jeu des petits chevaux, un Café de premier ordre; un Bar américain, etc., etc.

La "Petite Tunisie" est en vente :

A Marseille, dans tous les kiosques et librairies, ainsi qu'aux bibliothèques de la gare Saint-Charles.

A Paris, chez M. Gauthier, 10, boulevard des Capucines et à la gare de Lyon et dans tous les kiosques des boulevards des Capucines, Montmartre et des Italiens.

A Vichy, chez M. Giroux-Bernie, Bouille et Ajoux, dépositaires de journaux, ainsi qu'aux bibliothèques de la gare.

A Lyon, Aix-les-Bains, Toulon, Nice, Monte-Carlo, Monaco et Cannes, aux bibliothèques de ces gares.

A Brides-les-Bains, chez M. Ducloux, libraire, parc de l'établissement.

A Genève, à l'Agence générale de journaux, 7, boulevard du Théâtre.

A Uriage, chez M. Xavier Dravet, libraire.

Au Mont-Dore, chez M. Acharme, librairie Moderne, en face de l'établissement.

A Luchon, chez M. Dourton, libraire, allée des Bains, 24.

A la Bourboule, chez Mme Paul Cytère, libraire.

CABANON à vendre à Saint-Germain, 3 pièces, cuisine, véranda avec 3.000 mètres de terrain planté d'arbres fruitiers, vigne, écurie, remise, poulailler, pigeonnier, dépendances, etc.

Prix modéré. — Facilités de paiement.

S'adresser au bureau du journal.

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides, cicatrisantes qui ont valu au **Coaltar saponiné Le Beuf**, son admission dans les hôpitaux de la Ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 fr.; les 6 flacons 10 fr.; dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons

Dépôt : Pharmacie NEE

Société Assur. des Familles dem. Agents et Directeurs locaux. Appointements et fortes commissions, 30, Avenue Trudaine, Paris.

Bois de Chauffage

Charbon de Bois, Houille et Briquettes

A. MILLITE

Magasins : Rue Es-Sadikia. — TUNIS

Grand Bar de l'Univers

Avenue de la Marine

LICARI, propriétaire

STÉPHANINI, gérant

CONSOMMATIONS DE PREMIER CHOIX LIQUEURS DE MARQUE

FABRIQUE DE BOUGIES

En stéarine

Franco-Africaine, rue de Bône, 6 TUNIS

Produits de 1re qualité, prix défiant toute concurrence, avec fabrique de dépôt de cires et bougies de cire vierge et purifiée à l'usage des églises.

Dépôt au Souk et Grana. chez M. Joseph di J. Lombroso.

La Maison Franco-Africaine, se recommande à la préférence du public par le choix et la qualité de ses produits.

OMEGA

Montre de précision

Or, Argent, Acier, Nickel

Paris 1889

Hors concours, Membre du Jury

Genève 1896

MÉDAILLE D'OR

Bruxelles 1897

GRAND PRIX

Grand Assortiment de Bijouterie, Joaillerie, Bijoux arabes. Décorations et insignes français et étrangers. Choix complet d'Orfèvrerie "Boulinger".



D. LADISLAS, horloger-bijoutier

TUNIS. — 14, Avenue de France. — TUNIS

VIN, EAU-DE-VIE

DU

Domaine de Potinville

F. BERNET

23, rue d'Italie, 23. — TUNIS

Liqueurs de marque. Livraison à domicile

MONTS-DE-PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 août 1879 et 15 juin 1881

Bureaux : 12, rue de Hollande

GRAINES OUTILLAGE

Ancienne maison Lepagney R. BRIFFAUT, 9, rue d'Italie

SOCIÉTÉ DES BRASSERIES FRANÇAISES

Brasserie Nationale de St-Etienne

Fournisseur de la Compagnie Internationale des Wagons-Lits, des express européens, de la Compagnie des Grands-Hôtels.

Louis GARENNE BIZERTE

Seul concessionnaire pour la Tunisie, Tripoli et Malte

Entrepôt de Bizerte : rue de Barcelone

RAYMOND VALENSI
INGÉNIEUR ARCHITECTE
22, rue de Russie, 22. — TUNIS
Immeubles de rentes. — Construction industrielle et rurale. — Arrosage. — Distribution d'eau, etc., etc.
Plans, projets, affaires à forfait
BRODERIES

& DESSINS

11, rue Chaker, 11

PLUS DE MILLE APPROBATIONS

Éléments Professeurs et Praticiens en Médecine

HUNYADI JANOS

EAU PURGATIVE NATURELLE

Réputation Universelle

Le type le plus parfait et le plus répandu des purgatifs salins

Action sûre, prompt et douce.

AVIS IMPORTANT : EXIGER L'ÉTIQUETTE PORTANT LE NOM

"Andreas Saxlehner"

Manufacture d'Avirons

Joseph DURBEC

Successeur

Rue des Martégaies, 37 (quartier St-Jean)

MARSEILLE

Manches pour gaffes. — Foines. — Harpons et pelles. — Pelles pour boulangers. — Barres de toutes dimensions. — Barres de cabestans Ampects. — Mâts de Pavillons. — Spatules. Ecouvillons. — Escopes à main. — Escopes à manche.

Agence DANA

9, rue Es-Sadikia, 9. — TUNIS

CAMIONNAGE

aux Vapeurs, Gares, Ville, Hôtels et vice-versa

Par colis ordinaire, 0 50

Par petits colis, 0,25

Expéditions par grande et petite vitesse

Embarquements-Debarquements

Opérations de Douane

MACHINES AGRICOLES

PELLET, AZERM & PARRENIN

TUNIS — Place de la Gare Française — TUNIS

MASSEY HARRIS

Moissonneuses-Lieuses

Faucheuses

Cultivateurs canadiens et Semoirs

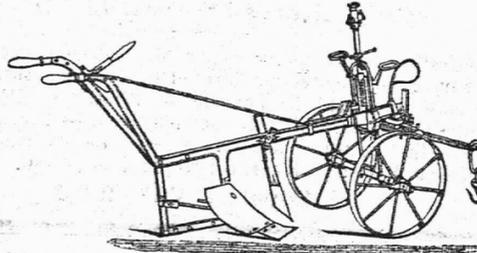
Herses canadiennes à ressort

Moulins BENTALL

Concasseurs

Broyeurs, Hache-Paille

Charrues Brabant, "A. DELAHAYE". — Charrues Sanglier, genre "RUD SACK". — Charrues américaines.



LE MONDE

Cie Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie

SIÈGE SOCIAL :

Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris

(Sous le Contrôle de l'État)

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de sur vie. — Nues-propiétés, etc.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le CRÉDIT FONCIER DE FRANCE. — S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la Compagnie à Tunis, Passage de Paris, 5 (par l'Avenue de Paris).



Agences Régionales : M. Lalou HACCON, à Bizerte; Chez MM. DANNOS, à Sousse; César BONAVITA, à Sfax; Léon HANNOUN, à Souk-el-Arba; F. STROUSI, à Nabeul; Is. SAADA, à Gabès.

IMPRESSIONS DE LUXE, EN NOIR & EN COULEURS

EXPRESS-IMPRIMERIE

Tunis. — 10 bis, Rue de Souk-Ahras.

J.-C. BONICI, DIRECTEUR

10 bis, Rue de Souk-Ahras. — Tunis

IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX

Lettres de faire part : de Naissance, de Mariage et de Décès, Cartes de Visite et d'adresse, Mémoires, Mandats, Factures, etc., etc.

L'Express-Imprimerie se recommande par le fini et la prompte exécution des Commandes qui lui seront confiées.

ABSINTHE SUPERIEURE PREMIER FILS

HORS CONCOURS -- AGENT, AUG. DUCROS, TUNIS

Suppression des Pompes et des Puits ouverts

Les Docteurs conseillent pour avoir toujours de l'eau saine, de les remplacer par le

Dessus de Puits de sécurité

qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêche tous les accidents. Ne craint nullement la gelée pour la pose ni pour le fonctionnement. Système breveté, hors concours dans diverses Expositions, se plaçant sans frais et sans réparations sur tous les puits, communal, mitoyen, ordinaire, ancien et nouveau et à n'importe quel diamètre.

Prix : 150 francs ; paiement après satisfaction. Envoi franco du catalogue. S'adresser à M. L. JONET et Cie, 3 Roismes (Nord).

Fournisseurs de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, des Chemins de fer de Paris, à Lyon et à la Méditerranée et d'autres grandes Compagnies, ainsi qu'un grand nombre de Communes.

NOMBREUSES RÉFÉRENCES

Fonctionnant à 100 mètres de profondeur. - Une fillette de dix ans tire l'eau sans fatigue à toutes les profondeurs. - Ville de Paris, Exposition 1900. Membre du Jury, Hors Concours. - On demande des Représentants.

Maison Th. Pilter

DE PARIS

Succursale, 19, Rue du Portugal, Tunis J. Bismuth, directeur

Matériel Agricole

Charrues. - Herses. - Appareils de battage. - Moissonneuses-lieuses. - Faucheuses. - Rateaux à cheval. - Presses à fourrages. - Concasseurs. - Hache-paille. - Coupe-racines. - Couteaux à foin. - Grillages galvanisés. - Ronces artificielles. - Fourches américaines

Appareils de Laiterie

Ecrémeuses centrifuges. - Barattes. - Pots à lait

Instruments Viticoles

Pressoirs. - Fouloirs. - Banâstres. - Pompes à bras, à vapeur, centrifuge et à manège, à sangie et à chapelets. - Réfrigérants Guillebaud.

Matériel pour Entreponeurs. - Appareils de pesage. Moulins à vent, tout acier "Samson". - Charrues Oliver

DOMAINE DE POTINVILLE

P. POTIN, propriétaire

CHAUX HYDRAULIQUE

ET CEMENTS

VENTE AU DÉTAIL : Avenue de Carthage

CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE D'ALGÉRIE

Société anonyme. Capital : 30 millions

Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia

Agences à Sousse et Bizerte

Opérations de Banque. - Escompte. - Recouvrements. - Ordres de Bourse. - Avances sur Titres et sur Marchandises. - Gardes de Titres. - Paiement des Coupons. - Paiements Télégraphiques. - Chèques et Lettres de crédits sur tous pays. - Location de Coffres-forts. - Change de monnaies étrangères. - Dépôts de fonds à échéance fixe, 1 an, 3 0/0 ; 2 à 3 ans, 3 1/2 0/0 ; 4 ans, 4 0/0.

Dépôts à Vue : 2 0/0

AUX ARMES DE SAINT-ETIENNE

23, Rue Al-Djazira, TUNIS

- Veuve C. BOURY -

Armes de chasse et de tir - Articles de chasse - Bicyclettes des premières fabriques françaises

APPAREILS DE PESAGE DE TOUS SYSTÈMES

Atelier de Réparations pour Armes, Bicyclette, Balances

DÉPÔT DE POUDRES DE MINES ET DE CHASSE

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

Cie TOUACHE. - Paquebots-poste Français (Agence de Tunis)

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie

l'Italie, La Tripolitaine et le Maroc

Transport de passagers, de dépêches et de marchandises

Arrivée de Bizerte tous les mardis, à 5 h. du matin.

- à Marseille, tous les mercredis à 5 h. 15 du matin.

- de Palerme, tous les jeudis, à 7 h. du matin.

- de Marseille, tous les vendredis, à 4 h. 15 m.

- de la Côte Tunisienne (Tripoli, Djerba, Gabès, Star, Medhia, Monastir, Sousse) tous les samedis à 9 h. 30, soir.

- à Marseille, tous les samedis, à 5 h. du matin.

Départ de Tunis pour Marseille, tous les lundis à 2 h. soir.

- de Tunis pour Palerme, tous les mardis, à midi.

- de Palerme pour Tunis, tous les mercredis, à midi.

- de Marseille pour Tunis, la Côte Tunisienne et Tripoli, tous les mercredis, à 1 h. soir.

- de Tunis pour Marseille, tous les jeudis à midi.

- de Tunis pour la Côte Tunisienne (Sousse, Monastir, Medhia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 7 heures, soir.

- de Marseille pour Bizerte, Tunis et Palerme, tous les samedis, à 7 heures du soir.

La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour.

Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.

Les Agents principaux : J. B. PÉDELUPÉ et ses fils.

IMPRIMERIE DU PROGRÈS

Angle des Rues des Volontaires & Perrégaux, BONE (Algérie)

Imprimés Administratifs, Commerciaux et de Luxe

CARTES DE VISITE A LA MINUTE

PELLET & AZERM

8, PLACE DE LA RÉSIDENCE

TUNIS

Société des Ateliers de Constructions Métalliques

J. BERTRAND et Cie

TUNIS - Avenue de Carthage - TUNIS

Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples

Installations d'usines

Norias, Pompes de tous systèmes, Moulins à blé pour mouture indigène

Captege, Élévation et distribution d'eau

Appareils de sondage

Installations électriques : éclairage et transport de force

Fers, Fontes et Métaux

FOURNITURES POUR USINES ET EXPLOITATIONS AGRICOLES

Fonderie de fer et de bronze

Pièces de rechange de machines livrées en vingt quatre heures

MACHINES AGRICOLES

R. VALLUT & Cie

FOURCHES AMÉRICAINES

Machines MAC CORMICK

Batteuses et Locomobiles RANSOMMES

Moteurs à Pétrole HOROSBY

MACHINES AGRICOLES pour toutes saisons

SUCCURSALE DE TUNIS - 26, Rue de Portugal

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL 25 000.000 DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS

Succursale de Tunis, Avenue de France

Escompte et recouvrement du papier de commerce sur la France,

l'Étranger, l'Algérie et la Tunisie.

Emission de Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays.

Ordres de Bourse. - Encaissement de tous coupons.

Dépôts à Vue et à échéance fixe.

Bons de caisse au porteur ou à ordre de 1 an à 5 ans rapportant de

3 à 4 0/0.

Munis de coupons semestriels (net des impôts actuels).

Avances sur Titres et sur Marchandises. - Ouvertures de Crédits

hypothécaires. - Location de Coffres-forts et de compartiments au

mois, au trimestre, au semestre ou à l'année.

Maison DESPÉROUX

FONDÉE EN 1888

El-Afrane, (banlieue de Tunis) carrière du Djebel-Carrouba

FOURS A FEU CONTINU

Chaux hydraulique, Chaux en pierre

PLATRE - Pierre à bâtir et pierre de taille.

Briquetterie de premier ordre

Briques plates et creuses, Pavés et Dalles

Pour les commandes, s'adresser : 12, Avenue de Carthage

et à son usine, à El-Afrane, banlieue de Tunis.

GRANDE

Boulangerie et Pâtisserie

ANGLAISE ET VIENNOISE

TUNIS - 42, rue d'Italie et boulevard de Paris, 8 - TUNIS

MM. WAGNER, ALBRECHT & Cie

Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois, pain de

seigle. Pain pour sandwiches, noir et blanc. Pain gluten. Croissants et

brioches au beurre, petits pains pour thé et café.

Pâtisserie de premier ordre

Vins fins et liqueurs de premier choix, petits fours. Fournitures

pour soirées, baptêmes, mariages et bals. Seul dépôt sur place pour

la vente des produits alimentaires au gluten de la GRANDE GLUTINERIE

SAINT-LOUIS de Marseille.

ON PORTE A DOMICILE

Succursale à SOUSSE : Angle des rues du Marché et Villedon

BANQUE DE TUNISIE

SOCIÉTÉ ANONYME -- CAPITAL : 8.000.000 de fr.

Siège social à Tunis. - Succursales à Sousse, Sfax et Bizerte

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. E. PEREIRE, Président ; J. FAURE ; S. HALFON ;

O. NOEL ; P. SCHNEIDER ; H. WIENER

Escomptes, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, émis-

sion de chèques et de lettres de crédit sur tous pays, ordres de bour-

se, dépôts de titres, encaissements de tous coupons, avances sur titres

et sur marchandises, ouvertures de crédits hypothécaires, location de

coffres-forts et de compartiments depuis cinq francs par mois.

Service immobilier, gérance d'immeubles et de domaines ruraux,

vente d'immeubles et de propriétés.

SOCIÉTÉ TUNISIENNE

D'APPROVISIONNEMENT

TUNIS. - 22, rue d'Italie. - TUNIS

Prix Fixes marqués en Chiffres connus.

Expédition franco d'emballage et de port, à partir de 50 fr. sur tout

le réseau du Bône-Guelma. Conditions spéciales pour MM. les offi-

ciers, fonctionnaires et employés d'Administrations.

Maison Paonessa, Artificier

22, Avenue de la Marine. - TUNIS

FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES

Entreprise générale de fêtes publiques et privées

VENTE ET LOCATION D'ILLUMINATIONS ET DE DÉCORATIONS

DRAPEAUX ET TENTURES DE TOUTES NATIONALITÉS

Ballons, Lanternes vénitienes, Verres de toutes couleurs

Pains de stéarine, etc., etc.

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés

Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAUX, GABÈS

Escomptes, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avan-

ces sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture

de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres, souscriptions et opéra-

tions diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.

DÉPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES

A vue, 2 0/0 - de 1 an à 3 ans, 3 0/0

LOCATION DE COFFRES FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du pu-

blic pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriété, etc., etc.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux dépo-

sants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.

Location de compartiments à partir de CINQ fr. par mois

Compagnie Franco-Tunisienne de Navigation

Siège Social : MARSEILLE. - Agence de Tunis

Service régulier, tri-mensuel entre Marseille, Tunis et Cette

- Transport des Passagers et des Marchandises -

Le vapeur français VILLE DE NEMOURS, capitaine TULLI, partira

de Marseille le mercredi 11 mai 1904 pour Tunis direct, et repartira

pour Marseille direct le dimanche 15 mai 1904.

Prix des passages pour Marseille :

1^e classe, 43 fr., 3^e classe, 25 fr. (a. d.) 4^e classe 11,50 (a. n.)

Pour frets, passages et renseignements, s'adresser à l'Agence de

Compagnie, 6, rue d'Alger, Téléphone n° 288. - Adresse télégra-

phique Tunisienne Tunis.

MAISON MODÈLE

Avenue de la Marine. - TUNIS

Succursales : BIZERTE et SFAUX

Vêtements sur Mesure et Confections pour Hommes et Enfants

Chemises sur mesure. - Bonneterie

Six coupeurs ayant chacun leur spécialité

dont un pour vêtements cérémonie et un pour vareuses et colottes

de cheval, sont attachés à la Maison

TORRILHON & Cie

SEUL DÉPOSITAIRE

des Manufactures de caoutchouc

à CLERMONT-FERRAND

Ancienne Maison AYMARD et THOMAS

EAUX

MINÉRALES NATURELLES FROIDES

D'AIN-GARCI

Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique

SOURCE RÉGENCE SOURCE PASTEUR

Très peu gazeuse

Gazeuse

DÉPÔTS A TUNIS

Chez les principaux Pharmaciens, Drognistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales

Adresser les commandes à M. l'administrateur de la Société ano-

nyme des eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris,

Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur

que l'on désire.

USINE DU DJEBEL BOU-KHORNINE

(Hamman-el-Lif)

CHAUX & CIMENT

F. TERMES, fabricant

Représentants dépositaires : Tunis, Canova, 3, rue d'Autriche pro-

longé ; Bizerte, M. Louis Clot et Cie ; Oued-Tindja et Ferryville, M.

Pichon.

QUINCAILLERIE. - Articles de Ménage,

Chauffage et d'Éclairage, Outillage d'Agriculture,

fers, métaux.